

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 26 janvier 2016 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Cécilia CUSSEAU-BRIÈRE, Mélisa VIAUX Ghislaine BOURGEGAIS, Bruno LEBRETON, Guillaume JOUIN, David LANOUE, Jean-Pierre VAUTHIER

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté, sans observation.

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DU LION D'ANGERS : ADOPTION DU RAPPORT 2015 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES

Le conseil municipal valide le rapport 2015 de la CLETC de la communauté de communes de la Région du Lion d'Angers qui statue sur :

- l'intégration voirie 2016 et ses conséquences financières
- la mutualisation et ses conséquences financières
- le retrait de la commune de Pruillé : calcul d'une soulte
- la Commune nouvelle incluant La Pouëze : impacts fiscaux et financiers
- la réflexion sur les transferts de compétences

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DU LION D'ANGERS : ADOPTION DE L'ACCORD LOCAL

Le conseil communautaire de la Communauté de communes de la Région du Lion d'Angers, le 21 janvier 2016, a adopté l'accord local validant la répartition des sièges à la communauté de communes suite à la création de communes nouvelles notamment d'Erdre en Anjou intégrant l'ancienne commune de La Pouëze, et au départ de la commune de Pruillé. Le nombre de sièges est fixé à 31, la commune de La Jaille-Yvon ne disposant plus que d'un délégué communautaire. M. Pascal CHEVROLLIER, maire, reste de droit conseiller communautaire.

Le conseil municipal adopte l'accord local et désigne M. Nicolas LEGUET, suppléant de M. Pascal CHEVROLLIER. Le conseil regrette néanmoins que la référence dans le calcul de répartition des sièges soit la démographie.

- AMENAGEMENT D'UN ESPACE MULTI-ACCUEILS : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DU LION D'ANGERS

Le conseil municipal sollicite un fonds de concours de la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers qui dispose de la compétence enfance-jeunesse, pour l'aménagement d'un espace multi-accueils.

A La Jaille-Yvon, le 1^{er} février 2016
Le Maire,
Pascal CHEVROLLIER

